AGROTEC

Sciences de l'eau et de l'environnement

COMMENT SOUTENIR NOS JEUNES PAR LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2023 ?

Un grand MERCI à tous nos partenaires qui renouvelleront leur aide et à tous ceux qui nous rejoindront en 2023.

NOUVELLES DÉMARCHES 2023

Nouveauté pour 2023

À partir de 2023, le mode de collecte et d'attribution du solde de la Taxe d'apprentissage change ! (Réforme de la Loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel du 5 septembre 2018)

Toutefois, vous avez toujours la possibilité de verser cette seconde part en nature (matériels et équipements pédagogiques) directement au lycée. Les dons en nature sont à déclarer sur la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'Avril.

La plateforme SOLTéA

Entreprises, c'est via la plateforme SOLTéA, gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), que vous pourrez affecter directement votre solde de la taxe d'apprentissage 2023 à notre établissement LEGTA - AGROTEC.

Démarches, rien de plus simple

La collecte de votre taxe est simplifiée, vous effectuez la déclaration et le paiement du solde de la taxe d'apprentissage auprès de l'Urssaf et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) sur la DSN d'avril 2023. Ces dernièrs versent ensuite les montants collectés à la CDC.

Comment verser votre solde de la Taxe d'apprentissage 2023 :

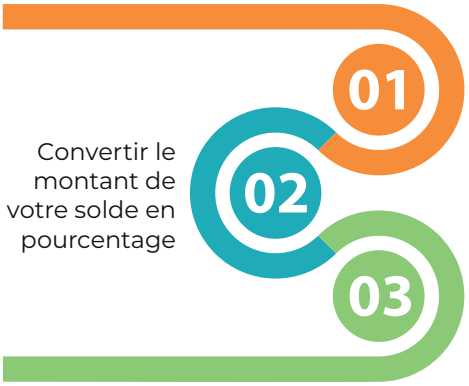

01 — Vous munir de vos identifiants pour accéder à SOLTéA via Net-entreprises

02 — Convertir le montant de votre solde en pourcentage

03 — Cliquer sur le lien correspondant à notre établissement habilité

Cette plateforme ouvre aux employeurs le 25 mai 2023.
Pour y accéder, il est nécessaire de demander une habilitation en amont sur la plateforme Net-entreprises.

En quelques clics, recherchez et identifiez notre établissement :
LEGTA - AGROTEC UAI 038 188 6U
N°SIRET : 193 818 861 00018

Un nouveau calendrier

Année de référence Masse salariale	Taxe d'apprentissage	Date limite de déclaration DSN	Date de paiement exigible	Fléchage école
Année 2022	Solde de la taxe d'apprentissage	Avril 2023 : déclaration du solde via la DSN par les employeurs	5 mai 2023 ou 15 mai 2023	Du 25 mai au 7 septembre : désignez notre établissement pour nous soutenir

Déclaration du solde de la TVA 2023 de 0,09% de votre masse salariale brut 2022, via la DSN

LES PROJETS 2022 FINANCES PAR LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Votre versement du solde de la taxe d'apprentissage permet chaque année de financer l'évolution de notre enseignement en permettant notamment :

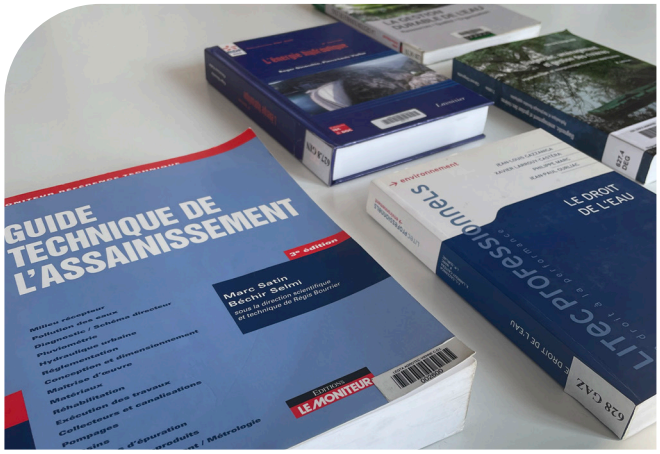

D'acquérir de nouveaux ouvrages pour le Centre de Ressources

Le CDR véritable espace collaboratif, de travail et de partage de connaissances.
Propose un accès direct aux 15000 ouvrages et périodiques disponibles en consultation et empruntables.

La diversité des sources proposée est un point fort de l'offre documentaire avec des collections spécialisées dans les domaines de l'environnement, l'aménagement et la gestion de l'eau.

D'acquérir du nouveau matériel pédagogique professionnel

- Matériels de laboratoire spécifique pour l'analyse des eaux.

- Maquettes pédagogiques : permettent une immersion totale dans un projet et une manipulation concrète. Véritable outil de formation professionnelle, elle oblige les apprenants à évoluer dans un scénario préalablement défini :

  Maquette pédagogique de la nappe phréatique :
  Permet une approche expérimentale, par une modélisation pratique, des phénomènes liés aux nappes phréatiques.

  Maquette pédagogique ADN :
  Maquette articulée et entièrement démontable présentant les caractères structuraux de la double hélice B d'ADN : brins anti-parallèles, complémentarité des bases, sillon majeur et sillon mineur.

- Matériels de sport :

  Matériel de cirque
  Raquettes et filets de badminton
  ...

Contact

LEGTA - AGROTEC
N°SIRET : 193 818 861 00018
UAI : 038 188 6U
Vieux Chemin – Montée Bon Accueil
38217 Vienne-Seyssuel

CONTACTEZ-NOUS
Coraline PEYRE
Assistante de gestion
coraline.peyre@educagri.fr
04 74 85 18 63

www.vienne.educagri.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ENGAGEMENT DE SERVICE
QUALIFORMAGRI
REF. 132
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE